

18 mars 02

Compte-rendu du Conseil Municipal de Douvres

Séance du 18 Mars 2002 - 20 h 00

Présents : Marie-Louise DUBOIS, Maire ; Régis DASSONVILLE, 1er Adjoint ; Louis ROSSETTI, 2ème Adjoint ; Guy BELLATON, 3ème adjoint ; Jean-Jacques ROCHE, 4ème adjoint ; Yves BEARD ; Lucette BOURGEOIS ; Alain BUNET ; Abel CACHOT ; J-Marc CHANAL ; Chantal JANIN ; Marina JANNIN ; Brigitte RIBOREAU ; Mme Isabelle PASSOT ; J-Pierre SOULIER.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Louise Dubois, avec l'assistance de Mme Thomas, Secrétaire de Mairie.

Le Maire ouvre la séance et demande à la secrétaire de Mairie de lire les délibérations prises lors des réunions de conseil municipal des 17/12/01 et 14/01/01.

A la lecture des comptes-rendus des deux précédentes séances, deux corrections sont demandées:

M. Cachot demande que son intervention concernant le recrutement du C.E.S, le 17/12/01, figure ainsi "il faut faire appel à l'A.N.P.E. pour qu'aucune personne ne soit laissée pour compte...".

M. Béard demande l'ajout suivant au C.R. du 14/01/02 " La mairie propose aux gens qui sont dans l'impossibilité de poser eux-mêmes les plaques de numéros de maison (cause santé, âge...) de les faire fixer par l'employé municipal ".

Le Maire présente l'ordre du jour et demande d'ajouter une délibération pour l'achat de deux pompes de relevage pour la station de l'aviation, ce qui est accepté à l'unanimité.

1. P.V.N.R. (Participation pour Voies Nouvelles et Réseaux) :

la délibération instituant la P.V.N.R. sur l'ensemble de la commune est votée à l'unanimité.

2. Pompes de relevage de la station de l'Aviation:

Les pompes initialement installées tombent régulièrement en panne (davantage d'effluents à traiter en raison de l'urbanisation de la zone " en Pragnat " et problèmes dus aux textiles modernes). Il est donc plus qu'urgent de les remplacer par des pompes à grande section de passage

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remplacement des deux pompes de la station de l'Aviation par des pompes adaptées aux effluents, pour un montant de 6250 € H.T. La commune d'Ambérieu s'est engagée à participer à hauteur de 50% des frais.

3. Présentation des documents budgétaires par Jean-Jacques ROCHE, Maire-Adjoint, chargé des finances :

Les comptes de gestion du Trésorier sont en parfaite conformité avec les comptes administratifs des budgets commune et assainissement et peuvent être consultés par les conseillers présents.

A/ BUDGET ASSAINISSEMENT :

a) Le compte administratif du budget assainissement est clos sur un déficit de 107 254,31 F en section exploitation et un déficit de 44 852,91 F en section d'investissement. Le déficit en section d'exploitation s'explique par le fait que la redevance d'assainissement des deux précédents exercices n'a pas encore été recouvrée en totalité (retards dus au passage à l'Euro).

Les seules dépenses d'investissement de 2001 ont été le remboursement du capital des emprunts.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité, le Maire s'étant retiré.

La délibération pour l'affectation des résultats de l'exercice 2001 consistant à reporter le déficit sur 2002 est votée à l'unanimité.

b) Présentation du Budget Primitif 2002 : Le Conseil Municipal décide de maintenir le montant de la redevance d'assainissement pour cette année encore. Il est prévu d'en rediscuter au deuxième semestre.

Dans la section d'exploitation le budget est équilibré en recettes et en dépenses à :
135 400 €

et à 76 650 € dans la section d'investissement.

Le Budget Primitif 2002 "Assainissement " est voté au chapitre, à l'unanimité.

B/ BUDGET COMMUNE :

a) Le compte administratif du Budget Commune 2001 est clos sur un excédent de 958 543,46 F en section de fonctionnement et un excédent de 402 428,96 F en investissement.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité, le Maire s'étant retiré.

La délibération pour l'affectation des résultats de l'exercice 2001 consistant à reporter l'excédent des deux sections sur la section fonctionnement du B.P. 2002 est votée à l'unanimité.

b) Présentation du Budget Primitif Commune 2002 :

Un vif débat s'instaure sur la communication au sein du Conseil. Marina Jannin reproche au Maire le manque d'informations à l'égard d'une partie des Conseillers, ceux que M.Jannin qualifie comme étant de "l'opposition". Le Maire s'étonne de l'expression employée, estimant qu'au bout d'un an le clivage "majorité-opposition" n'a plus de sens et que seule une volonté commune de travailler ensemble pour le bien du village doit animer les élus. D'autre part, le Maire précise que plusieurs réunions de préparation du budget ont été organisées, notamment celle " d'information " du lundi 11/03/02, annoncée lors de la réunion du Conseil le 14/01/02. Il aurait suffi d'y participer pour obtenir les informations voulues.

Par ailleurs, JJRoche rappelle que par un message distribué à tous les élus, il leur a signifié qu'il était à leur disposition les jeudi et vendredi soir précédant le vote du budget et qu'une permanence serait tenue en Mairie le samedi matin, pour répondre à leurs questions éventuelles. Il s'interroge sur ce qui pourrait être fait de plus pour que TOUS les conseillers se considèrent informés.

Le Maire propose qu'une des réunions systématique des conseillers soit consacrée à la communication au sein du CM.

Jean-Jacques Roche présente le détail des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement qui s'équilibrent à 598 232 € et précise que le budget sera voté au chapitre.

Suit le détail des dépenses d'investissement et notamment : travaux d'embellissement et de restauration au cimetière, travaux sur la chaudière du bâtiment communal, renouvellement véhicules communaux, aménagement de la zone de loisirs, divers travaux de voirie. Le compte des dépenses imprévues a été provisionné de 39 700 €.

Présentation des recettes d'investissement qui viennent équilibrer les dépenses à 511 669 €.

Sur l'intervention de Brigitte Riboreau, une discussion s'engage sur le sujet de la zone de loisirs. Elle suggère qu'une étude préalable soit réalisée sur l'ensemble du village et sur ses perspectives de développement avant que ne soit lancé le projet. Elle cite en exemple une étude réalisée par le C.A.U.E de l'Isère.

Le Maire approuve cette démarche et rappelle que dans le même esprit, une étude a précisément été effectuée par le C.D.H.D.R. à l'initiative du précédent Conseil en 1999. L'analyse était intéressante mais le projet chiffré n'était pas en adéquation avec les moyens de la commune.

Suivent des interventions de Jean Pierre Soulier qui demande que ce projet "vieux de 20 ans" démarre enfin, et de Abel Cachot reprochant la lenteur de mise en place des Comités de Quartiers.

Le Maire reprend le cours de la réunion et demande que l'on passe au vote des taux des quatre taxes d'impôts locaux.

Jean-Jacques Roche rappelle les montants perçus par habitant sur la commune en comparaison avec ceux de communes de la même strate dans la région. Il précise qu'une étude doit être faite avant toute décision en la matière. Il propose un renouvellement des taux pour 2002 et s'engage à lancer une étude pour l'avenir.

Après discussion sur l'incidence de l'intercommunalité sur notre fiscalité et sur les possibilités de revoir les bases d'imposition de la taxe d'habitation, les taux sont renouvelés à l'identique. Ils sont votés à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif 2002 " Communal ": POUR, 8; ABSTENTIONS,7.

4) Délibération sur la Zone de Loisirs :

Le Maire propose au Conseil d'engager la réalisation des travaux et de solliciter pour cela les services d'un maître d'oeuvre. Le "moins disant" des deux propositions faites en matière de maîtrise d'ouvrage étant M. Paulin, c'est lui qui est proposé pour cette tâche.

M.Jannin et Y.Béard remettent en débat le choix de l'implantation de la Zone de Loisirs, le principe du projet "Agorespace" n'étant pas remis en question.

Il est rappelé que la réunion publique du 17/01/02 avait pour but de connaître, en particulier l'avis des riverains, et que le sentiment d'un consensus plutôt favorable avait prévalu à l'issue de cette assemblée.

Isabelle Passot intervient pour rappeler son approbation à la Zone de Loisirs et ses réserves quant à l'implantation éventuelle d'un foyer rural sur ce même terrain.

Le Maire demande le vote de cette délibération qui est approuvée par 11 votes "Pour", 1 Abstention et 3 "Contre".

5. Questions diverses: Mme le Maire signale :

- les remerciements de la Ville de Toulouse pour le don de la commune lors de l'explosion AZF,
- l'accord du Conseil Général de l'Ain pour verser une subvention pour les travaux au four de Reilleux,
- un courrier d'un habitant de la Clurus s'étonnant du déplacement du transformateur des Sapeurs Pompiers.

Mme le Maire explique de quoi il s'agit (enfouissement des réseaux) et précise qu'une réunion d'information est organisée vendredi 22 mars à 17h, à la salle des fêtes pour répondre aux questions des riverains.

- date à retenir également : 08 avril, a minima pour la réunion systématique d'information (pas de convocation) et, si besoin est, pour une réunion du Conseil.

Intercommunalité:

Plusieurs questions sont abordées au sujet de l'intercommunalité et du fonctionnement actuel du SIVOM de la Plaine de l'Ain. A suivre...

La séance est close à 23h05.

La parole est donnée au public.